

Clermont, le 18 Juin 2020

La Principale,
Aux
Parents d'élèves



Objet : ouverture du collège – phase 2 -

Madame, Monsieur,



Le président de la République a proclamé l'ouverture des collèges au 22 juin 2020. Le retour en classe est conditionné à un protocole sanitaire assoupli mais dans lequel demeurent des obligations incompatibles avec la présence d'un grand nombre d'élèves :

- ✚ Distanciation physique d'au moins un mètre dans les espaces clos
- ✚ Port du masque obligatoire pour les collégiens lors des déplacements et pour les personnels lorsque la distance d'un mètre ne peut être garantie.
- ✚ Limitation des croisements entre élèves de classe de niveaux différents.
- ✚ Nettoyage et désinfection des matériels et locaux une fois par jour.

Affaire suivie par
I.BARATTE

☎ 03.44.50.51.69
☎ 03.44.50.22.01

Courriel
ce.0601471Y@ac-amiens.fr

Site Web
<http://fernel.clg.ac-amiens.fr>

Pour la sécurité de tous, nous appliquons déjà ces mesures mentionnées dans le protocole existant. Il sera modifié pour augmenter la capacité d'accueil quotidienne qui passera de 60 à 90 élèves par jour dans les conditions identiques au fonctionnement actuel.

- ✚ Un niveau par jour : lundi : 6èmes, mardi : 5èmes, jeudi 4èmes et vendredi : 3èmes afin d'éviter le brassage des élèves.
- ✚ Un fonctionnement par groupes et non par classes.
- ✚ Un emploi du temps adapté.
- ✚ Un service de restauration soumis au strict respect du protocole sanitaire en deux services avec des repas froids.

Les familles souhaitant un retour de leur enfant au collège devront :

- ✚ Surveiller l'apparition d'éventuels symptômes et effectuer la prise de température de leur enfant avant l'arrivée au collège, celle-ci ne devant pas excéder 38°
- ✚ Fournir à leur enfant deux masques, des mouchoirs jetables, deux sacs plastiques pour les masques utilisés.
- ✚ Transmettre le coupon réponse ci-dessous pour vendredi 19 juin midi au collège, uniquement si votre enfant est présent à compter du 22 juin.

Dans le contexte propre au collège Fernel, les contraintes sanitaires ne nous permettront cependant pas d'accueillir le lundi 22 juin, la totalité des élèves inscrites en 2019/2020.

LA PRINCIPALE



Coupon réponse à déposer dans la boîte aux lettres du collège ou à envoyer par mail à l'adresse : ce.0601471y@ac-amiens.fr pour vendredi 19 midi.

Passé ce délai et sans coupon réponse de votre part, nous considérerons que votre enfant ne sera pas présent jusqu'au 4 juillet.

Je soussigné(e) M/Mmereprésentant de l'enfant

Scolarisé(e) en classe de :

Souhaite que mon enfant soit présent au collège à partir du 22 juin